



## COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

\*\*\*\*\*

Le Gouvernement communique :

Dans le cadre des mesures envisagées par le gouvernement pour prévenir la propagation de l'épidémie du coronavirus, les dispositions complémentaires ci-après sont prises :

1. La fermeture pour deux semaines, à compter de ce vendredi 20 mars 2020 à minuit de toutes les frontières terrestres de notre pays aux passagers. Cette mesure ne s'applique pas à la circulation des marchandises.
2. Le bouclage de certaines villes notamment Lomé, Tsévié, Kpalimé et Sokodé, à partir de samedi 21 mars 2020 à 06 heures, avec les contrôles stricts aux entrées à hauteur de Tsévié sur la route nationale N°1 ; du péage d'Aného sur la route nationale N°2 et d'Amoussou-Copé sur la route nationale N°5.
3. L'interdiction jusqu'à nouvel ordre de la fréquentation par toute personne de la plage tout le long du littoral.
4. La fermeture pour un mois, des lieux de culte, des églises et des mosquées, à compter de samedi 21 mars 2020 à 6h.
5. La fermeture immédiate de tous les établissements scolaires publics, privés et confessionnels, primaires, secondaires et universitaires pour une période de trois (03) semaines.
6. Les funérailles et les enterrements ne devront pas regrouper plus de 15 personnes, et ce, jusqu'à nouvel ordre.
7. Tous les vendeurs dans les marchés devront porter des masques de protection.
8. Les activités culturelles et sportives de masse sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.
9. La fermeture immédiate des discothèques sur toute l'étendue du territoire national.

Le Gouvernement invite la population à plus de précaution dans les lieux publics et lors des activités d'ordre social notamment le respect des mesures d'hygiène préconisées et à limiter les déplacements non indispensables.

Il fait appel à la compréhension, au civisme et au sens de responsabilité de tout un chacun pour la mise en œuvre efficace de toutes ces mesures.

Tout contrevenant à ces mesures s'expose à de sévères sanctions.

**Fait à Lomé, le 20 mars 2020**

**Le Gouvernement**